

## Annexe

### Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est axée sur trois grands domaines d'appui définis comme objectifs stratégiques et organisés suivant des thèmes principaux. Les objectifs stratégiques visent à appuyer et renforcer les initiatives en cours et à combler les lacunes déjà identifiées. Une série d'objectifs spécifiques et une liste indicative de mesures à prendre sont proposées pour atteindre ces objectifs. Les trois domaines d'appui sont complémentaires et constituent une réponse intégrée à la crise du Sahel. En particulier, cette réponse repose sur l'intégration des interventions en matière d'action humanitaire et de développement afin que les activités d'importance vitale répondent aux besoins immédiats, tandis que l'appui à la résilience des populations et des communautés entre dans le cadre d'un programme de développement à long terme.

#### **Objectif stratégique 1 : la gouvernance efficace et sans exclusive est renforcée dans l'ensemble de la région**

La gouvernance efficace repose sur la légitimité de l'État fondée sur l'inclusion politique et l'état de droit ainsi que sur la capacité et la responsabilité de l'État d'assurer des services de base. Les bons offices des Nations Unies visent en partie à aider les pays de la région à légitimer l'État en cas de besoin, tandis que les activités programmatiques du système ont pour but de renforcer les capacités nécessaires et de mettre en place les mécanismes de responsabilisation. La bonne gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité, constitue un élément essentiel de la programmation des Nations Unies, comme on le voit dans le PNUAD et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans les cadres de développement nationaux. Une gouvernance efficace et sans exclusive peut se traduire par les objectifs et les mesures suivants :

##### **Objectif 1.1**

**Renforcer les institutions pour encourager les pratiques démocratiques, notamment le dialogue politique, la tenue d'élections libres, régulières et transparentes et la large participation des collectivités**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Appuyer les programmes visant à responsabiliser les partis politiques dans les pays du Sahel afin de promouvoir une politique de paix et la participation politique des femmes, notamment par la création d'une structure ouverte de dialogue entre les partis [Département des affaires politiques (DAP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)];

b) Promouvoir l'échange des connaissances et le partage des acquis de l'expérience entre les organes de gestion électorale dans la région du Sahel en ce qui concerne les questions relatives à la prévention des conflits liés aux élections, y compris la violence fondée sur le sexe (DAP, PNUD, ONU-Femmes);

- c) Appuyer la création de mécanismes nationaux d'alerte précoce afin de prévenir et de régler les conflits potentiels et d'en atténuer les effets pendant tout le processus électoral (DAP, PNUD);
- d) Encourager les membres de la société civile, y compris les jeunes, les femmes, les groupes minoritaires et les médias, à participer de manière active, dynamique et libre à la vie politique nationale (PNUD, ONU-Femmes);
- e) Appuyer la mise en place de programmes pour renforcer les capacités et les fonctions de contrôle des parlements, ainsi que les capacités des commissions parlementaires (PNUD);
- f) Promouvoir une plus grande participation des femmes du Sahel à toutes les tribunes internationales et négociations de paix afin de résoudre les crises de la région, en se fondant sur la Conférence de haut niveau (Union européenne/ONU) sur le leadership des femmes dans la région du Sahel, tenue le 9 avril 2013, ainsi que sur les autres cadres internationaux et régionaux pertinents (ONU-Femmes, DAP);
- g) Renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et régionaux (y compris les communautés économiques régionales), au sujet de questions relatives à la facilitation, au dialogue et à la médiation afin d'encourager la paix et la réconciliation, de gérer les risques politiques et de promouvoir les processus de collaboration (DAP, PNUD, ONU-Femmes).

### **Objectif 1.2**

#### **Appuyer la gouvernance locale et l'élargissement des services publics dans l'ensemble des territoires nationaux**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Promouvoir et soutenir la mise au point et l'application de textes législatifs sur la décentralisation et la déconcentration dans les pays du Sahel (PNUD);
- b) Renforcer les capacités et les mécanismes de responsabilisation des institutions nationales et locales afin de fournir des services sociaux essentiels de qualité concernant la santé, l'éducation, l'eau et l'hygiène publique, et promouvoir l'accès équitable et la nécessité de renforcer la résilience au niveau local [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)];
- c) Renforcer la capacité des autorités et des institutions locales pour créer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'élargir la participation au développement local de la communauté et des groupes vulnérables, y compris les femmes (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes).

### **Objectif 1.3**

#### **Renforcer les capacités de l'État afin d'assurer un accès plus équitable aux ressources et aux services socioéconomiques**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Soutenir l'élaboration et le renforcement des politiques et des pratiques visant à améliorer l'affectation, la gestion et la responsabilité des ressources du secteur public, y compris un contrôle indépendant (PNUD);

b) Appuyer les capacités des gouvernements et des autres parties prenantes pour exploiter les ressources naturelles d'une manière propre à faire progresser le développement humain dans quatre domaines interdépendants : la participation à la législation, à l'élaboration des politiques et à la planification; l'exploration centrée sur la population; la collecte et la gestion efficaces des recettes; l'investissement dans le développement et la transformation structurelle (PNUD).

#### **Objectif 1.4**

##### **Aider les pays du Sahel à renforcer les mécanismes régionaux de gouvernance économique**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Développer les capacités des communautés économiques régionales et appuyer le plan d'action régional pour que les pays prennent en charge la réalisation des réformes des finances publiques afin de renforcer la gestion axée sur les résultats et l'intégration régionale accélérée (PNUD, Commission économique pour l'Afrique);

b) Appuyer au niveau régional la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption [Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)].

#### **Objectif 1.5**

##### **Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme afin de lutter contre l'impunité et d'aider les pays du Sahel à renforcer les systèmes nationaux de justice indépendante pour combattre efficacement la corruption**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que l'utilisation des mécanismes régionaux tels que la Cour africaine de justice et des droits des hommes ou la Cour de justice de la CEDEAO [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)];

b) Établir une plateforme régionale pour partager les acquis de l'expérience, examiner les difficultés communes et définir les priorités régionales communes des commissions parlementaires dans la région du Sahel [PNUD, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)];

c) Appuyer la création d'institutions nationales des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales, et aider à constituer un réseau des institutions nationales des droits de l'homme pour la région du Sahel (HCDH);

d) Aider à concevoir et à appuyer les processus de recherche de la vérité, les consultations nationales sur la justice transitionnelle, les mécanismes de responsabilité devant la justice et les programmes de réparations, notamment pour les victimes de violences sexuelles, et fournir des conseils sur les réformes institutionnelles voulues (HCDH, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), PNUD);

e) Aider les pays de la région à mettre en place une législation anticorruption et des plans d'action appropriés conformément aux conventions internationales et régionales (Convention des Nations Unies contre la corruption, Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption), et renforcer la capacité et le fonctionnement des commissions nationales anticorruption afin de mieux prévenir, détecter et combattre la corruption (PNUD, ONUDC);

f) Appuyer le renforcement du contrôle interne et externe, ainsi que les mécanismes de sauvegarde de l'intégrité pour les représentants de la loi et les fonctionnaires de justice (ONUDC).

#### **Objectif 1.6**

##### **Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Appuyer la mise en place d'une stratégie communautaire de cohésion sécuritaire et sociale grâce à un dialogue participatif et sans exclusive pour les pays du Sahel (PNUD, BRSAO, ONUDC);

b) Renforcer la sécurité communautaire, la cohésion sociale et la fourniture de services judiciaires au niveau local, y compris les postes de police, les tribunaux, l'aide juridictionnelle et les établissements pénitentiaires pour faciliter l'accès à des services de sécurité et de justice responsables et efficaces (DOMP, PNUD, ONU-Femmes).

#### **Objectif 1.7**

##### **Aider les pays du Sahel à mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte précoce afin de répondre aux problèmes potentiels de gouvernance et aux menaces pour la sécurité**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Appuyer les gouvernements, la CEDEAO et les autres entités régionales à renforcer les mécanismes actuels d'alerte précoce tels que le Système d'alerte avancée de la CEDEAO (ECOWARN), à promouvoir les liens entre eux et à renforcer leur capacité d'analyse (BRSAO, PNUD);

b) Promouvoir le dialogue régional entre les dirigeants traditionnels et communautaires et les dirigeants d'organisations confessionnelles afin de traiter entre autres la question du recrutement par des groupes extrémistes ainsi que les mécanismes communautaires de prévention et de règlement des conflits [DAP, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)];

c) Appuyer la participation accrue des jeunes, des femmes et des experts de la problématique hommes-femmes aux pourparlers de paix, à la négociation des accords de paix et aux efforts de réconciliation nationale (BRSAO, PNUD, ONU-Femmes).

### **Objectif 1.8**

**Promouvoir la gouvernance viable du secteur de la sécurité dans les pays du Sahel grâce à la promotion et au soutien d'institutions de sécurité et de justice réglementées, professionnelles et responsables**

#### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales afin d'améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité dans la région du Sahel : i) en appuyant la création d'un cadre de coordination pour relier les efforts nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité; ii) en appuyant les initiatives nationales actuelles concernant la réforme du secteur de la sécurité et, plus particulièrement, la réforme du secteur de la défense, avec une assistance stratégique et technique (BRSAO, DOMP);

b) Renforcer et élargir les activités des forums sous-régionaux communs afin de faciliter l'échange des acquis de l'expérience, des meilleures pratiques et des informations sur la sécurité et la défense en Afrique de l'Ouest, notamment en appuyant les efforts de la CEDEAO visant à mettre au point et à appliquer son cadre directif et son plan d'action sous-régional en matière de gouvernance du secteur de la sécurité (BRSAO, DOMP).

### **Objectif stratégique 2 : les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux sont capables de faire face aux menaces transfrontières**

Les mécanismes de sécurité nationaux, sous-régionaux et régionaux, fondés sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, doivent être renforcés et devenir pleinement opérationnels. Les pays de la région, face à la crise du Mali, ont pris des mesures initiales en vue de renforcer la coopération, notamment pour le partage de l'information. L'Union africaine, l'ONU, la CEDEAO et la Communauté des États sahélio-sahariens ont joué un rôle important dans ce domaine. Il est important de donner suite à ces efforts pour encourager la confiance entre les pays dont la coopération est essentielle et pour renforcer leur capacité de faire face aux menaces transfrontières. Les entités des Nations Unies, tels le BRSAO, l'ONUDC, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF), le DOMP, la DECT, l'Équipe d'appui du Comité 1267 et le HCDH, prennent d'importantes initiatives dans ces domaines. Il est impératif que les organismes des Nations Unies alignent leurs diverses initiatives face à la crise actuelle du Sahel, en agissant d'une manière globale et intégrée, afin qu'elles soient fondées sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit (trafic, criminalité transnationale organisée et terrorisme, qui n'attirent pas toujours l'attention voulue étant donné la situation critique dans la région). Les principaux objectifs et les mesures à prendre sont les suivants :

**Objectif 2.1**

**Permettre à l'Organisation des Nations Unies de renforcer son analyse de la sécurité régionale et de mieux suivre les menaces transfrontières dans le Sahel**

**Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) En s'appuyant sur la panoplie de mesures et de mécanismes de sécurité en place, y compris le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (S/2012/42, annexe), ainsi que sur les mesures spécifiques qu'ont déjà prises la CTITF, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la DECT, les organismes des Nations Unies identifieront collectivement les lacunes des dispositifs actuels de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Le système des Nations Unies renforcera son effort visant à sensibiliser davantage les parties prenantes nationales aux stratégies et technologies disponibles, en vue d'utiliser au mieux les ressources (CTITF, ONUDC, BRSAO);

b) Conformément à son mandat relatif à la diplomatie préventive, le BRSAO collaborera avec les autres organismes du système des Nations Unies pour renforcer la capacité d'analyse et améliorer le partage de l'information au sein de ces organismes dans la sous-région. À ce titre, un agent de liaison de la MINUSMA, basé au BRSAO, collaborera au renforcement de la capacité d'analyse du BRSAO avec les analystes du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) dans la région, l'Équipe d'appui du Comité 1267 et les autres entités intéressées des Nations Unies, telles que les conseillers pour la paix et le développement (BRSAO, DOMP, DSS).

**Objectif 2.2**

**Renforcer les capacités nationales, notamment grâce à l'amélioration de la coordination entre les institutions nationales compétentes, afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme**

**Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Une mesure importante pour rendre plus efficace la gestion des frontières dans la région consistera à adopter une démarche mieux coordonnée et plus cohérente au niveau national. Les services de sécurité devront intégrer et coordonner leurs activités de gestion des frontières. Les entités des Nations Unies chargées de lutter contre le terrorisme (CTITF, DECT) ainsi que le BRSAO et l'ONUDC conduiront les efforts de l'ONU en vue d'aider les pays de la région à établir des mécanismes de coordination de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, de manière que la police, les gardes-frontière, l'armée, les douanes et les conseillers pour la sécurité nationale puissent collaborer d'une manière cohérente et conforme aux droits de l'homme et à l'état de droit. Un mécanisme de partage de l'information entre les dispositifs de coordination dans les pays voisins sera également mis en place. Il est prévu qu'un premier projet dans la région du Sahel sera piloté en 2013 au Burkina Faso par la CTITF et la DECT, en collaboration avec les entités concernées des Nations Unies, au titre de l'initiative de la CTITF concernant l'assistance intégrée pour la lutte contre le terrorisme. Une fois que d'autres projets seront en place dans la région, un soutien sera accordé pour

promouvoir un réseau national qui contribue à mettre en place un mécanisme efficace d'alerte précoce au niveau régional (CTITF, CTED, BRSAO, ONUDC);

b) Utiliser l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (CTITF) comme moyen de coordination des entités concernées des Nations Unies afin d'aider les pays à appliquer la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme dans le Sahel, notamment son pilier IV sur le respect des droits de l'homme pour tous et l'état de droit en tant qu'assise fondamentale de la lutte contre le terrorisme (CTITF, BRSAO);

c) Renforcer les efforts visant à faciliter l'octroi d'une assistance technique, pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme, à la police, aux procureurs et à l'appareil judiciaire des pays du Sahel, dans le cadre du respect des droits de l'homme (CTITF, DECT, PNUD, DOMP);

d) Aider à renforcer les programmes des institutions de formation policière et judiciaire et améliorer les compétences techniques concernant les enquêtes approfondies menées conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes relatives à l'état de droit. À ce titre, il faudra améliorer la coopération entre les institutions policières et les institutions judiciaires. Une importance particulière devra être accordée au trafic de drogues et d'armes et à la traite d'êtres humains, aux activités terroristes et aux enquêtes financières (ONUDC);

e) Améliorer encore l'efficacité des organismes policiers et judiciaires à l'égard de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la criminalité financière. Il faudra pour cela que toutes les autorités compétentes adoptent systématiquement une méthode axée sur les avoirs lorsqu'elles conduiront des enquêtes ou engageront des poursuites concernant le trafic ou le terrorisme, afin de collaborer activement avec la cellule de renseignement financier de leur pays, et d'élaborer des régimes nationaux pour l'identification, la saisie, la confiscation et la gestion des produits du crime ou de renforcer ceux qui sont en vigueur (ONUDC).

### **Objectif 2.3**

#### **Renforcer les moyens nationaux de gestion efficace des frontières, notamment en améliorant la coordination entre les institutions nationales concernées**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Promouvoir l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre le terrorisme intégrées et globales, comportant une composante sécurité des frontières (DECT, CTITF);

b) Aider à créer des cellules d'analyse et de partage de l'information douanière pour le contrôle efficace des frontières (DECT, CTITF);

c) Aider à mettre en œuvre des systèmes de gestion automatisée des données au franchissement des frontières, ou à renforcer les systèmes existants, en établissant des liens avec les bases de données d'alerte nationales et internationales afin de détecter et de prévenir les mouvements transfrontières de terroristes et autres criminels (DECT, CTITF);

d) Sensibiliser davantage et former les douaniers de première ligne à la détection et à la prévention des mouvements illicites d'espèces et d'instruments

négociables au porteur afin de lutter contre les trafics de drogues et d'armes (CTITF, DECT, ONUDC);

e) Fournir aux gouvernements de la région des conseils afin d'élaborer des stratégies efficaces de gestion des frontières conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris des modalités en matière de bonnes pratiques pour la coordination des contrôles aux frontières par les organismes nationaux compétents et avec les États voisins afin de lutter contre le trafic et les mouvements transfrontières de criminels, y compris les terroristes, et pour le renforcement des capacités de gestion des frontières dans les plaques tournantes urbaines où transitent de grandes quantités de marchandises illicites (ONUDC, BRSAO).

#### **Objectif 2.4**

##### **Renforcer les capacités régionales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Aider l'Union africaine à faire appliquer les conclusions de la Réunion sur la coopération en matière de sécurité tenue le 17 mars 2013 en Mauritanie et à mettre sur pied l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne (BRSAO, ONUDC, DECT);

b) Fournir à la CEDEAO une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre de sa déclaration politique et de son Plan d'action régional de Praia (2008-2015) pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (ONUDC, BRSAO, DOMP);

c) Appuyer les organisations régionales et sous-régionales et leurs mécanismes, tels que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, afin de pouvoir renforcer le partage des informations et des bonnes pratiques (BRSAO, CTITF, DECT).

#### **Objectif 2.5**

##### **Renforcer la coopération régionale et interrégionale entre les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, notamment par la mise au point de méthodes harmonisées pour lutter contre le trafic, contrôler les armements et les mouvements d'éléments armés et criminels, y compris les terroristes, et renforcer l'embargo sur les armes décrété par la résolution 1267 (1999)**

###### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Renforcer les mécanismes sous-régionaux de coopération judiciaire, notamment la Plateforme judiciaire régionale pour les pays du Sahel et le Réseau d'autorités centrales et de procureurs de l'Afrique de l'Ouest, y compris en ce qui concerne la rédaction et le traitement des demandes d'aide judiciaire et d'extradition conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes relatives à l'état de droit (ONUDC, DECT);

b) Sensibiliser les gouvernements des pays du Sahel ainsi que les acteurs de la société civile aux normes internationales des Nations Unies sur le contrôle des armes légères mises en œuvre au titre du Mécanisme des Nations Unies pour la

coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), qui permettent de fournir des orientations précises sur la mise en place et le maintien de contrôle sur les armes légères et de petit calibre. Des efforts seront faits également pour aider les pays de la région à appliquer intégralement la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (CASA);

c) Sur la base des conclusions de la Conférence CTITF-Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme/DECT sur la coopération en matière de contrôles aux frontières dans le Sahel et au Maghreb, tenue du 13 au 15 mars 2013 à Rabat, faciliter l'organisation de réunions annuelles des agents responsables des contrôles aux frontières et de la sécurité (douanes, police frontalière et agents de renseignements) des États concernés en vue de mettre en place des réseaux d'experts et de renforcer les échanges d'informations et la coopération en matière de contrôles aux frontières d'une manière conforme aux droits de l'homme (DECT, CTITF, Équipe d'appui du Comité 1267);

d) Appuyer la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux, de mémorandums d'accord ou d'autres dispositions afin de permettre la coopération et la coordination en matière de contrôles aux frontières en Afrique de l'Ouest et au Sahel (DECT, BRSAO);

e) Soutenir la mise à jour du régime des sanctions contre Al-Qaida et ses associés imposées par la résolution 1267 (1999) (résolution 2083 (2012) du Conseil de sécurité). Ces mesures comprendront la convocation d'une réunion régionale des services de renseignement afin d'échanger des informations sur la menace créée par Al-Qaida et ses associés et de mettre à jour les informations concernant le régime de sanctions ciblées au titre de la résolution 1267 (1999) (Équipe d'appui au Comité 1267);

f) Appuyer les efforts visant à améliorer la communication et l'échange de renseignements, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, entre les aéroports de l'Amérique latine, de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel, du Maghreb et de l'Europe afin de lutter contre le trafic au départ, durant le transit et à l'arrivée, notamment en appliquant les interdictions de voyager pertinentes (ONUDC);

g) Améliorer la coordination entre les États concernés pour lutter contre le trafic des biens culturels et protéger les manuscrits anciens du Mali et autres types de biens du patrimoine culturel mobilier qui est protégé conformément aux dispositions de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, en particulier en son article 9, et de la Convention de 1995 d'UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé) sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (UNESCO, MINUSMA).

### **Objectif stratégique 3 : les plans et les interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme**

Les méthodes multisectorielles renforcent la résilience des peuples sahéliens en assurant une passerelle entre les programmes humanitaires et les programmes de

développement pour faire face aux causes sous-jacentes et aux conséquences ultérieures de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et autres vulnérabilités, ainsi que pour promouvoir le développement à long terme. La planification et l'exécution cohérentes, convergentes et harmonisées d'activités humanitaires et de développement contribueront à fournir aux communautés les plus vulnérables une panoplie de mesures favorisant la résilience. La sécurité alimentaire et nutritionnelle restera au centre de la stratégie. Les objectifs et les mesures essentiels pour cet effort sont énumérés ci-après :

**Objectif 3.1**

**Appuyer les parties prenantes locales, nationales et régionales  
afin de mieux identifier et suivre les ménages vulnérables  
avec leur participation**

**Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Assurer la collecte efficace de données désagrégées et la gestion de l'information aux niveaux national et régional afin de mieux identifier et suivre les populations vulnérables (Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF, FNUAP);
- b) Appuyer les mécanismes et les réseaux de la région (« Cadre harmonisé », Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PREGEC) et Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) en vue d'assurer en temps voulu des informations et des analyses de qualité sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin d'orienter efficacement la prise des décisions et de mobiliser une action préventive et une réponse rapide (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PAM, UNICEF).

**Objectif 3.2**

**Aider les gouvernements et autres parties prenantes à assurer  
la prestation équitable et efficace des services sociaux de base  
et promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces**

**Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Appuyer la mise au point de systèmes de suivi efficaces (UNICEF);
- b) Faire en sorte que les populations vulnérables puissent accéder à des services sociaux de base sans exclusive et sans discrimination, ainsi qu'à des filets de protection et de sécurité, en tant qu'assise nécessaire pour renforcer et protéger le capital humain et réduire la vulnérabilité des ménages aux chocs intérieurs et extérieurs (UNICEF, PNUD, PAM);
- c) Appuyer la mise au point et l'application de politiques et de lois en matière de protection sociale globale au niveau national et de cadres institutionnels et budgétaires correspondants, conformément aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme [PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, Organisation internationale du Travail (OIT)];
- d) Appuyer la mise au point et l'application de politiques, de stratégies et de cadres budgétaires portant spécifiquement sur la nutrition (UNICEF, OMS, PAM, FAO);

e) Veiller à ce que les communautés soient informées des services de base disponibles et faciliter la participation des communautés à l'identification des obstacles et à la conception de solutions locales permettant d'améliorer la résilience et de renforcer l'aptitude à exiger des services de base (UNICEF, Organisation internationale pour les migrations (OIM), PAM).

### **Objectif 3.3**

#### **Renforcer, aux niveaux national et régional, les capacités des ménages en matière de gestion des risques**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Appuyer les initiatives et la coopération au niveau régional sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe (PNUD, UNESCO, PAM);
- b) Renforcer et promouvoir la gestion participative des risques aux niveaux local, national et régional (PNUD, ONU-Femmes, OCHA, UNICEF, OIM, PAM);
- c) Appuyer la mise en place de stocks de sécurité alimentaire aux niveaux national et régional en vue de réglementer les marchés et de répondre aux besoins alimentaires transitoires (PAM);
- d) Renforcer les mécanismes d'approvisionnement humanitaire aux niveaux national et régional afin de pouvoir assurer efficacement et en temps voulu des interventions en la matière (UNICEF, PAM, OIM);
- e) Appuyer des stratégies de communication en matière de modification du comportement afin de promouvoir les changements individuels et sociaux aboutissant à l'adoption de pratiques permettant de renforcer la résilience des personnes et des familles, notamment grâce à la promotion d'une meilleure nutrition (ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP);
- f) Définir et encourager l'utilisation du savoir autochtone pour contribuer au système d'alerte précoce; renforcer les réseaux de groupes vulnérables au sujet de questions de mobilisation identifiées par l'analyse participative de la vulnérabilité (UNESCO).

### **Objectif 3.4**

#### **Renforcer les moyens de subsistance durables**

##### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

- a) Identifier les moyens de subsistance et les capacités des acteurs économiques au niveau national et fournir un appui à l'acquisition de moyens de subsistance durables et à la création d'emplois, y compris d'emplois durables, dans des conditions de travail justes et favorables (PNUD, OIT, FAO);
- b) Protéger les capacités de production de la population en appuyant la mise au point de programmes agissant sur la nutrition, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et du développement, de la santé publique, de l'éducation et de la protection sociale (UNICEF, FAO, PAM, OMS);
- c) Assurer de meilleures possibilités de subsistance dans les domaines agricole et pastorale par l'augmentation des investissements, l'utilisation de semences et d'espèces résistantes, la prestation de services de vulgarisation rurale et

la mise en place de nouvelles infrastructures [FAO, PAM, Fonds international de développement agricole (FIDA)];

d) Renforcer les liens des petits cultivateurs avec le secteur privé en facilitant l'accès aux intrants agricoles, en améliorant l'accès aux marchés et en renforçant les systèmes de chaîne de valeur (FAO, FIDA, PAM);

e) Appuyer les droits de propriété foncière et les responsabilités en la matière aux niveaux local et national (FAO, OIM);

f) Promouvoir d'autres moyens de subsistance grâce au développement des chaînes de valeur, à la promotion des entreprises agroalimentaires et des microentreprises, à l'accès au microcrédit rural, à la formation professionnelle et à la promotion du commerce régional et de l'accès à l'énergie durable, y compris l'énergie solaire et l'emploi vert (PNUD, FAO, UNESCO, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), OIT);

g) Promouvoir et utiliser des systèmes d'emploi liés au maintien, au relèvement et à l'amélioration des infrastructures essentielles et des biens de production (OIT, PAM, FAO);

h) Appuyer et protéger les agriculteurs en leur permettant d'accéder à des moyens viables de microcrédit rural, à des systèmes d'assurance des récoltes et à d'autres services financiers [PAM, FAO, Fonds d'équipement des Nations Unies];

i) Appuyer l'identification des connaissances et solutions locales en matière de moyens de subsistance et le renforcement de la résilience (OCHA, PNUD, PAM).

### **Objectif 3.5**

**Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau**

#### **Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Appuyer l'intégration systématique des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de viabilité de l'environnement dans les cadres juridiques qui encouragent la préservation des écosystèmes, l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire, l'accent étant mis en particulier sur les méthodes écologiquement intégrées (PNUD, PNUE);

b) Fournir une assistance technique au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel et aux autres organes sous-régionaux et renforcer leurs capacités de gestion des ressources naturelles régionales (FAO, PNUE, PNUD);

c) Renforcer la gestion des ressources naturelles, de l'élevage et des autres activités productives axées sur les cultivateurs (FAO, PAM, FIDA);

d) Renforcer les mécanismes de gestion des ressources en terre et en eau et fournir à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, à l'Agence de bassin du fleuve Niger et à la Commission du bassin du lac Tchad une assistance technique et des moyens de renforcer leurs capacités (PNUE, UNESCO).